Fiche de données de sécurité © 2021



Oligomers . Adhesives . Coatings . Dispensing . Light-Curing Systems

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 2015/830

9-20801 9-20801

Date d'émission 2021-02-08 Date de révision 2021-02-08 Version 7

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

9-20801 Nom du produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésifs

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Service Chimie 5 Place de l'Eglise St Thibault des Vignes 77400 Marne la Vallée - France Tel: 01 64 30 89 22

Fax: 01 64 30 87 49

E-mail HSE@service-chimie.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro téléphonique du centre anti-poison

Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec @ 001-703-741-5970 (24hrs)

Autriche +(43)-13649237	Allemagne 0800-181-7059	Pays-Bas +(31)-858880596	Suisse +(41)435082011
Belgique +(32)-28083237	Grèce +(30)-2111768478	Norvège +(47)-21930678	Ukraine +(380)-947101374
Bulgarie +(359)-32570104	Hongrie +(36)-18088425	Pologne +(48)-223988029	UK (London) +(44)-870-8200418
Croatie +(385)-17776920	Irlande +(353)-19014670	Portugal +(351)-308801773	
République tchèque +(420)-228880039	Italie 800-789-767	Slovaquie +(423)-233057972	Israel (IL) +(972)-37630639
Danemark +(45)-69918573	Lettonie +(371)-66165504	Slovénie +(386)-18888016	Russie 8-800-100-6346
Finlande +(358)-942419014	Lituanie +(370)-52140238	Espagne 900-868538	Saudi Arabia +(966)-8111095861
France +(33)-975181407	Luxembourg +(352)-20202416	Suède +(46)-852503403	Turquie +(90)-212-7055340

Australie +(61)-290372994	Inde 000-800-100-7141	Indonésie 001-803-017-9114	Nouvelle-Zélande +(64)-98010034
Malaisie +(60)-327884561	Singapour 800-101-2201	Taiwan 00801-14-8954	Thaïlande 001-800-13-203-9987

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)





Date d'émission 2021-02-08 Date de révision 2021-02-08 Version 7

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 -(H412)

Dangers physiques

Aucun(e)

Effets sur certains organes cibles

Système respiratoire, YEUX, Peau.

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Contient 2-Hydroxyethyl methacrylate, Isobornyl Acrylate, 3-trimethoxysilylpropylmethacrylate, Maleic Acid Contient tert-Butyl Perbenzoate - EUH208 - Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Éviter le rejet dans l'environnement

Conseils de prudence - Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon

Mentions de mise en garde - Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3 Autres informations

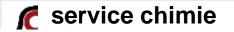
Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité n'est pas connue.

Essais de produits pour les effets de l'environnement aquatique aiguë et chronique classification déterminée à être Catégorie 3.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Page 2/11



Date d'émission 2021-02-08 Date de révision 2021-02-08 Version 7

3.1 Substances

3.2. Mélanges

Composants dangereux					
Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Classification (Règ. 1272/2008)
2-Hydroxyethyl methacrylate	212-782-2	868-77-9	10 - 24	01-2119490169-29-0022	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)
Isobornyl Acrylate	227-561-6	5888-33-5	5 - 9	01-2119957862-25-0011	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 2 (H411)
Acrylic acid	201-177-9	79-10-7	1-<3	-	Flam, Liq, 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1 (H314) Aquatic Acute 1 (H400)
3-trimethoxysilylpropylmethacrylate	219-785-8	2530-85-0	1 - <3	=	Skin Sens. 1 (H317)
tert-Butyl Perbenzoate	210-382-2	614-45-9	<1	-	Org. Perox C (H242) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412)
2,2-Dimethoxy-1,2-diphenyl ethanone	246-386-6	24650-42-8	<1	-	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Maleic Acid	203-742-5	110-16-7	<1	-	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 3 (402)

Le reste des ingrédients ne sont pas considérés comme dangereux conformément à le Globally Harmonized System (GHS)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure.

Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation oculaire se développe ou persiste.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais, Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion

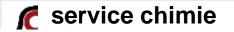
Rincer la bouche, Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Page 3/11





Symptômes principaux

Démangeaisons. Éruptions cutanées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser du CO2, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection, Porter un équipement de protection individuel.

Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuel.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 13 pour plus d'informations.

Page 4/11



Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée Protéger de la lumière

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail II est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé Protéger de la lumière Garder sous clef

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Aucune information disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Irlande	Norvège	Pologne	Portugal	Suisse
2-Hydroxyethyl methacrylate		TWA 2 ppm			S+
10 - 24		TWA 11 mg/m³ A+			
		STEL 4 ppm			
		STEL 16.5 mg/m ³			
Isobornyl Acrylate					S+
5 - 9					
Acrylic acid	TWA 10 ppm	TWA 10 ppm	TWA 10 mg/m ³	TWA 10 ppm	SS-C**
1 - <3	TWA 29 mg/m ³	TWA 29 mg/m ³	STEL 29.5 mg/m ³	TWA 29 mg/m ³	TWA 10 ppm
	STEL 20 ppm	A+		STEL 59 mg/m ³	TWA 29 mg/m ³
	STEL 59 mg/m ³	STEL 15 ppm		STEL 20 ppm	STEL 20 ppm
		STEL 43.5 mg/m ³		C(A4)	STEL 59 mg/m ³
				P*	
3-trimethoxysilylpropylmethacrylate					S+
1 - <3					

Nom chimique	Allemagne	Pays-Bas	Autriche	Italie	Espagne
Acrylic acid	AGW 10 ppm	STEL 59 mg/m ³	STEL 20 ppm	TWA 29 ppm	TWA 10 ppm
1 - <3	AGW 30 mg/m ³	TWA 29 mg/m ³	STEL 59 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³	TWA 29 mg/m ³
	_	_	TWA 10 ppm	STEL 59 ppm	STEL 20 ppm
			TWA 29 mg/m ³	STEL 20 mg/m ³	STEL 59 mg/m ³
			_	Pelle*	S*

Niveau dérivé sans effet (DNEL)



Date d'émission 2021-02-08 Date de révision 2021-02-08 Version 7

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures techniques

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation, Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer, Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Utiliser des équipements de protection individuels propres et en bon état

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Protection des mains

Caoutchouc nitrile, (NBR: 6mm), Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales, S'il y a un risque d'éclaboussures, porter, Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues, Tablier, Gants imperméables.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide Aspect translucide Odeur Caractéristique Couleur blanc cassé Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u> Valeurs Remarques • Méthode

рΗ Aucune information disponible Point de fusion / point de Aucune information disponible

Point / intervalle d'ébullition

Aucune information disponible Point d'éclair 101 °C / 213 °F

Taux d'évaporation Aucune information disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune information disponible Limite supérieure d'inflammabilité Limite inférieure d'inflammabilité Aucune information disponible Pression de vapeur Aucune information disponible

Page 6/11

congélation





Date d'émission 2021-02-08 Date de révision 2021-02-08 Version 7

Pratiquement insoluble

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

110,000 cP

Densité de vapeur

Densité

Hydrosolubilité Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage :

n-octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

Viscosité dynamique

Viscosité cinématique

Propriétés explosives

Propriétés comburantes

9.2 Autres informations
Point de ramollissement

Masse molaire Teneur en COV (%) Densité

Masse volumique apparente

Aucune information disponible Aucune information disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

Aucune information disponible

Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Aucune information disponible

10.2 Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e). statiques

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la lumière, Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Amines, oxygène charognard, Agents comburants forts, Acides forts, Bases fortes, Thiosulfates.

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

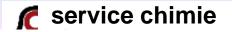
Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Rubrique 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Page 7/11





Informations sur le produit

InhalationAucune donnée n'est disponible pour ce produit.Contact oculaireAucune donnée n'est disponible pour ce produit.Contact cutanéAucune donnée n'est disponible pour ce produit.IngestionAucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Mesures numériques de toxicité

0% du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité n'est pas connue.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 14,508.10 mg/kg **ETAmél (voie cutanée)** 19,215.70 mg/kg **ETAmél** 88.24 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

)

ETAmél (inhalation-vapeurs) 647.10 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-Hydroxyethyl methacrylate	= 5050 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	
Isobornyl Acrylate	= 4890 mg/kg (Rat)		
Acrylic acid	= 193 mg/kg (Rat)	= 280 μL/kg (Rabbit)	= 5300 mg/m³ (Rat) 2 h
	= 33500 µg/kg (Rat)	= 295 mg/kg(Rabbit)	
3-trimethoxysilylpropylmethacrylate	> 5000 mg/kg (Rat)		
tert-Butyl Perbenzoate	= 4838 mg/kg (Rat)	= 3,817 mg/kg (Rabbit)	
2,2-Dimethoxy-1,2-diphenyl ethanone	>2000 mg/kg (Rat)		
Maleic Acid	= 708 mg/kg (Rat)	= 1560 mg/kg (Rabbit)	> 720 mg/m³(Rat)1 h

Corrosion/irritation cutanée

Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux.

Sensibilisation

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Effets cancérogènes

Aucune information disponible

Effets mutagènes

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

STOT - exposition unique

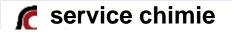
STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

Rubrique 12 : Informations écologiques



Date d'émission2021-02-08Date de révision2021-02-08Version7

12.1 Toxicité

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

0 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Toxicité aquatique aiguë

Informations sur le produit

Essais de produits pour les effets de l'environnement aquatique aiguë et chronique classification déterminée à être Catégorie 3.

Informations sur les composants

Nom chimique	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les algues
2-Hydroxyethyl methacrylate	LC50 = 227 mg/L 96 h	EC50 > 380 mg/l 48 h	-
	(Pimephales promelas)	(Daphnia magna)	
Isobornyl Acrylate	LC50 = 1.8 mg/L 96 h	EC 50 = 1.1 mg/L 48 h	ErC 50 = 2.7 mg/L 96 h
	(Danio rerio)	(Daphnia magna)	(Pseudokirchneriella subcapitata)
Acrylic acid	LC50 = 222 mg/L 96 h	EC50 = 95 mg/L 48 h	EC50 0.04 mg/L 72 h
	(Brachydanio rerio)	(Daphnia magna)	(Desmodesmus subspicatus)
3-trimethoxysilylpropylmethacrylate	LC50 > 1024,00 mg/l 96 h	EC50 > 876,00 mg/l 48 h	EC50 > 536,00 mg/l 72 h
	(Brachydanio rerio)	(Daphnia magna)	(Scenedesmus subspicatus)
tert-Butyl Perbenzoate	LC50 1.6 mg/l 96 h	EC50 11 mg/L 48 h	EC50 1.3 mg/l 72 h
	(Brachydanio rerio)	(Daphnia magna)	(Pseudokirchneriella subcapitata)
2,2-Dimethoxy-1,2-diphenyl	LC50 6 mg/L 96 h	EC50 26 mg/L 48 h	EC50 0.17 mg/L 72 h
ethanone	(Lepomis macrochirus)	(Daphnia magna)	
Maleic Acid	LC50= 5 mg/L 96 h	EC50 250-400 48 h	-
	(Pimephales promelas)	(Daphnia magna)	

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	log Pow
2-Hydroxyethyl methacrylate	0.47
Isobornyl Acrylate	4.52
Acrylic acid	0.46
tert-Butyl Perbenzoate	3
Maleic Acid	0,32

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucun(e)

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Éliminer conformément aux réglementations locales.

Page 9/11





Emballages contaminés

Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination, Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14 : Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Polluant marinSans objet14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 EnvironnementSans objet14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 EnvironnementSans objet14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification).

Inventaires internationaux

AICS (Australie)

DSL/NDSL

EINECS/ELINCS

ESt conforme

ENCS

Est conforme

Est conforme

IECSC Simplified Notification

KECI Est conforme
PICCS Non répertorié
NZIOC Non répertorié
TCSI Non répertorié
TSCA Est conforme

Légende :

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques

Page 10 / 11





modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TCSI - Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provogue une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA:	pondérée dans le temps	STEL:	Valeur limite à courte terme
Ceiling:	Valeur limite maximum:	S*	Désignation « Peau »

Date de révision 2021-02-08

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Cette information est fournie sans garantie, expresse ou implicite. Ces informations sont censées être exactes à la connaissance de la Société et de ses Dymax filiales et sociétés affiliées (DYMAX). Les informations contenues dans cette fiche ne concerne que le matériel spécifique désigné dans les présentes. DYMAX n'assume aucune responsabilité légale pour l'utilisation ou du recours à l'information contenue dans cette fiche.